



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/13
22 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

Thème 1

La Banque centrale européenne en tant qu'utilisatrice de statistiques

Communication sollicitée présentée par la Banque centrale européenne (BCE)¹

I. Introduction

1. En premier lieu, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à vous faire un exposé aujourd'hui. La Banque centrale européenne (BCE) porte un grand intérêt aux statistiques européennes. Elle produit, bien évidemment, elle-même des statistiques. Le Système européen de banques centrales (SEBC) est chargé des statistiques monétaires et bancaires et partage avec Eurostat la responsabilité des statistiques relatives à la balance des paiements et des comptes financiers. Dans la plupart des autres domaines, la BCE n'est toutefois qu'utilisatrice, et dépend fortement des instituts nationaux de statistique (INS) et d'Eurostat. Je voudrais saisir cette occasion pour vous expliquer quels sont nos besoins en tant qu'autorité en matière de politique monétaire de la zone euro. Je vais tenter d'aborder quelques questions essentielles qui ont été soulevées en ce qui concerne la disponibilité ainsi que l'actualité, la fiabilité et la comparabilité au niveau international des statistiques européennes. Comme vous devez le savoir, les

¹ Élaborée par M. W. Schill, Directeur général adjoint de la Direction générale Questions économiques de la BCE.

intervenants sur le marché ont émis des critiques, en particulier récemment, au sujet de l'état des statistiques dans la zone euro. La BCE (comme son prédécesseur, l'Institut monétaire européen (IME)) n'a jamais douté de l'importance des statistiques pour la zone euro. Elle a pris une part active au cours des dernières années à un certain nombre d'initiatives relatives à la statistique, en commençant par la publication, en juillet 1996, du "dispositif de mise en œuvre" décrivant l'évaluation par l'IME des statistiques qui sont nécessaires à la troisième étape de l'union monétaire. Des statistiques de bonne qualité sont essentielles pour pouvoir prendre les décisions qui conviennent concernant la politique monétaire. Des erreurs en matière de politique peuvent être très coûteuses pour l'économie en termes d'augmentation de l'inflation et de diminution de la production et de l'emploi.

2. Les besoins statistiques de la BCE et du Système européen dans son ensemble découlent de l'objectif principal qui consiste à maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Il est tenu compte de ces besoins dans la stratégie monétaire qui a été adoptée.

La Banque centrale européenne forme le centre du Système européen qui est composé des Banques centrales nationales (BCN) des 11 États membres de l'UE participant à l'union monétaire sous l'égide de la BCE. L'objectif principal de la BCE, tel qu'il est énoncé dans le Traité sur l'Union européenne, est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Afin d'accroître la transparence et de mieux rendre compte de ses prises de décision, le Conseil des gouverneurs de la BCE (qui est composé des six membres du Directoire de la BCE et des gouverneurs des BCN) a donné une définition quantitative de la stabilité des prix, à savoir une augmentation annuelle des prix à la consommation ne dépassant pas 2 % à moyen terme, telle qu'elle est mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). Pour réaliser cet objectif, le Système européen a adopté une stratégie monétaire qui s'appuie sur deux piliers. Le premier pilier se rapporte au taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M3). La valeur de référence de la croissance monétaire a été fixée à 4,5 %, en fonction des moyennes mobiles sur trois mois des taux de croissance pour M3 pendant 12 mois. Le second pilier est une évaluation globale des perspectives et des risques en matière de stabilité des prix. Notre évaluation, en fonction des données disponibles, est régulièrement diffusée dans le Bulletin mensuel de la BCE.

3. Les principaux besoins en informations statistiques concernent la zone euro, mais cela ne signifie pas pour autant que la BCE ne porte pas également un grand intérêt aux données ayant trait à d'autres pays de l'UE. Il est nécessaire de disposer d'un noyau de données fortement comparables pour évaluer la convergence. En outre, ces données sont intéressantes puisque la BCE suit de près l'évolution des principaux partenaires commerciaux de la zone euro. En cas d'adhésion future à la zone euro, il sera bien sûr nécessaire de disposer de données harmonisées pour le pays concerné. Dans la mesure où ces données existent déjà, la transition sur le plan des statistiques vers la zone euro pourra se faire en douceur. Par ailleurs, la BCE suit aussi l'évolution de la situation dans les pays candidats à l'adhésion.

II. Les exigences en matière de données sont fonction de la stratégie monétaire

4. Comme je l'ai déjà fait observer, les besoins statistiques du Système européen découlent principalement de la nécessité d'analyser en profondeur la situation économique de la zone euro, ainsi que l'exigent les deux piliers de la stratégie monétaire. Afin de procéder à cette évaluation qu'elle effectue conformément à sa stratégie monétaire, la BCE a besoin d'une

vaste gamme de données monétaires, financières et économiques. Tandis que des informations sur l'évolution monétaire dans la zone euro sont vitales pour la formulation d'une stratégie monétaire appropriée, des informations provenant d'autres sources sont aussi nécessaires, conformément au second pilier de la stratégie monétaire. L'évaluation globale de l'évolution actuelle et future des prix repose sur l'analyse des informations concernant les prix obtenus à partir des indicateurs de marchés financiers, sur une analyse périodique d'un large éventail d'indicateurs économiques à court terme, notamment ceux qui portent sur l'économie aussi bien nationale que mondiale, sur diverses données d'enquête concernant les perspectives d'inflation et sur l'évaluation des prévisions d'inflation. La qualité des données relatives à la zone euro, y compris l'actualité, la fiabilité et la disponibilité de données rétrospectives, est d'une importance primordiale pour l'établissement de prévisions se rapportant à la zone euro.

5. Puisque la politique monétaire est appliquée à la zone euro dans son ensemble, le Conseil des gouverneurs a besoin d'avoir une perspective globale de l'évolution monétaire, économique ou financière dans la zone. Lorsqu'une série relative à la zone euro résulte de l'agrégation de données nationales, elle est donc tributaire du degré d'harmonisation des statistiques et de la couverture géographique. La plupart des données actuelles relatives à la zone euro sont fondées sur l'agrégation de données nationales. Il s'ensuit qu'idéalement des données pour les 11 pays participants devraient être disponibles, mais dans la pratique on peut établir des estimations à l'échelle de la zone tout entière si l'on dispose de données pour une partie appréciable de la zone euro. En conséquence, lorsque des données manquent pour les pays les plus importants, l'intérêt des informations qui sont à la disposition du Conseil des gouverneurs lorsqu'il prend des décisions de principe est, par la force des choses, considérablement limité. Cela veut dire également que nous avons besoin de données qui, si elles ne sont pas entièrement harmonisées, sont globalement comparables. En considérant l'histoire de l'évolution des systèmes statistiques dans les pays de la zone euro, on peut comprendre que des différences, parfois assez importantes, soient apparues dans les séries disponibles, dans la manière dont les estimations ont été établies et dans la fréquence de leur publication. Toutefois, la politique nécessite des changements et les fournisseurs d'informations statistiques doivent s'adapter aux exigences de cette nouvelle situation. Une démarche de remplacement consisterait bien sûr à recueillir directement des données pour la zone euro.

6. En général, le Système européen a les mêmes besoins statistiques en termes d'actualité et de fiabilité que d'autres autorités en matière de politique monétaire responsables de grandes zones économiques, et il lui est aussi très utile de disposer de longues séries chronologiques. Des données actuelles et fiables sont essentielles pour la conduite de la politique monétaire, les banques centrales devant pouvoir disposer des dernières informations en date afin d'être en mesure d'évaluer les perspectives actuelles et futures en matière de prix. Des données rétrospectives sont nécessaires pour effectuer une analyse empirique des relations de comportement entre les variables et déterminer si ces relations changent au fil du temps. Étant donné les perspectives de modifications structurelles importantes dans la zone euro qui pourraient résulter de la mondialisation, des changements techniques et, surtout, de l'union monétaire, il importe de pouvoir évaluer si les relations passées sont toujours valables.

III. Vue d'ensemble des exigences en matière de données

7. Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la disponibilité actuelle de certaines des diverses statistiques pour la zone euro qui sont employées par la BCE.

8. Tout d'abord, la BCE utilise beaucoup les *statistiques monétaires et bancaires*. **Le Système européen produit des statistiques monétaires et bancaires qui ont été conçues de manière à satisfaire aux besoins de la politique à suivre.** Outre les agrégats monétaires et ceux qui se rapportent au crédit, la BCE a aussi produit des données sur les taux d'intérêt au détail et sur les questions relatives aux valeurs mobilières. Elle examine également les *statistiques relatives aux marchés financiers*. La qualité de ces données est jugée suffisante.

9. En ce qui concerne les *statistiques des prix*, la BCE attache une importance considérable à l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). **L'IHPC satisfait globalement aux prescriptions statistiques de la BCE en matière d'harmonisation, de couverture, de fiabilité et d'actualité.** Récemment, la couverture de cet indice a été élargie de manière à inclure les dépenses liées à l'éducation, à la santé, aux services de protection sociale et aux assurances sociales. Il est toutefois regrettable qu'aucune donnée rétrospective ne soit disponible. On peut en outre améliorer encore l'IHPC. Celui-ci a été conçu initialement dans le but de disposer d'un indice des prix harmonisé pour évaluer la convergence entre les pays de l'UE. Afin d'évaluer la stabilité des prix, il est important que la couverture de l'indice des prix à la consommation soit aussi large que possible. Le seul poste important qui n'est pas encore inclus dans l'IHPC à l'heure actuelle concerne les dépenses des ménages propriétaires de leur logement. Étant donné la place importante qu'occupe le logement dans les dépenses des ménages, il faut impérativement trouver dès que possible une solution acceptable à cette situation, difficile il est vrai.

10. **On évalue encore l'évolution des prix à l'aide des informations qui sont tirées des statistiques relatives aux prix à la production, des statistiques concernant les prix à l'importation et à l'exportation, des coûts de la main-d'œuvre et des coefficients déflateurs des comptes nationaux. Ces données n'étant pas encore fondées sur des informations entièrement harmonisées, leur couverture et leur comparabilité varient.** La situation concernant les indices des prix à la production, qui jouent un rôle important dans la mise en évidence à un stade initial des pressions sur les prix, s'est améliorée au cours de l'année écoulée. Des incohérences subsistent toutefois dans les données parce que le regroupement sous-jacent en grands secteurs industriels n'a pas été entièrement harmonisé. Les données sur les coûts unitaires de la main-d'œuvre ne sont pas fournies en temps voulu et aucun agrégat n'est disponible au niveau de la zone euro. En ce qui concerne les autres indicateurs des coûts de la main-d'œuvre, Eurostat a publié à l'échelle de la zone les indices correspondants qui sont obtenus à partir des sources nationales (mais en suivant des définitions générales communes). D'autres progrès doivent toutefois être faits dans le but d'aboutir à des statistiques trimestrielles fiables, comparables et complètes relatives aux coûts de la main-d'œuvre. Du point de vue de la politique monétaire, l'actualité des données est aussi insuffisante et il serait également important de disposer d'autres informations concernant les coûts salariaux et non salariaux. L'introduction du Système européen de comptes économiques intégrés (SEC) de 1995 a clairement amélioré la qualité et l'actualité des coefficients déflateurs des comptes nationaux au niveau des agrégats et des mesures compensatoires normalisées. En ce qui concerne les indices implicites des prix à

l'exportation et à l'importation utilisés dans les comptes nationaux, l'analyse de l'incidence des impulsions extérieures sur l'économie de la zone euro est sérieusement compromise en raison de l'impossibilité d'exclure le commerce intérieur à cette zone. Des statistiques portant uniquement sur les prix à l'exportation et à l'importation pour la zone euro ne sont malheureusement pas disponibles. Les données concernant la zone euro pour les indices de la valeur unitaire datant d'avant 1999 sont exprimées en ECU, et sont donc faussées à cause des fluctuations de la livre sterling.

11. Les comptes nationaux trimestriels sont d'une importance capitale pour l'évaluation de la situation conjoncturelle de l'économie et de la mesure dans laquelle cette situation peut avoir une incidence sur les perspectives d'évolution des prix. L'introduction du SEC de 1995 marque une importante amélioration en ce qui concerne la disponibilité de données harmonisées. La situation n'est toutefois pas entièrement satisfaisante. Les pays de l'UE ne produisent pas encore tous des estimations trimestrielles, tandis que les retards dans la mise en œuvre du SEC de 1995 dans plusieurs États membres, s'ajoutant à l'usage répandu de dérogations, signifient que le nouveau système n'a pas encore pleinement porté ses fruits. De nombreuses séries qui sont exigées par le Règlement du Conseil ne sont pas encore disponibles à l'échelle de la zone euro. Il est également important de réduire les délais de production et de transmission des données pour les comptes nationaux. En outre, le calcul d'une longue série chronologique sur la base de données s'étendant à toute la zone, qui sont actuellement disponibles à partir de 1991 dans le meilleur des cas, et de 1995 seulement dans la plupart des cas, pose des problèmes. L'existence et l'usage par les États membres de dérogations concernant la fourniture des données annuelles rétrospectives dans le cadre du SEC de 1995 sont à l'origine de l'absence, qui pourrait se prolonger jusqu'en 2005, d'une longue série pour la zone euro. En outre, les détails disponibles sont insuffisants dans certains cas. Ce manque de données détaillées est crucial parce qu'il empêche de mieux comprendre les ressorts cachés de l'évolution globale.

12. S'il est important de privilégier les principaux agrégats des comptes nationaux, on ne doit pas perdre de vue qu'il existe également d'autres séries d'une importance considérable qui sont habituellement obtenues à partir de comptes nationaux tels que les comptes sectoriels trimestriels. En outre, il n'est pas fait référence dans le SEC de 1995 à la question de l'ajustement saisonnier, et aucune tentative n'a été faite pour examiner ce sujet, tandis qu'une politique commune de révision n'est à l'étude que depuis peu.

13. Quant aux autres indicateurs à court terme, il faudrait encore en améliorer la disponibilité, l'actualité et la fiabilité. L'impression générale dans ce domaine est qu'il y a trop peu de données et qu'elles sont fournies trop tardivement. C'est sans doute méconnaître les progrès qui ont été faits, mais il est évident que la situation reste insatisfaisante. Outre les comptes nationaux trimestriels, les statistiques à court terme sur la production et la demande, par exemple celles sur la production industrielle et le commerce de détail, sont d'une grande importance. Des améliorations sont encore nécessaires, en particulier pour les données sur le commerce de détail, qui constitue une fraction importante de la consommation privée. Il est également important d'améliorer encore d'autres variables, par exemple celles qui se rapportent au secteur de la construction. Pour d'autres éléments, comme les commandes aux industries manufacturières, on ne dispose pas actuellement de données à l'échelle de la zone en raison de l'insuffisance de couverture ou du manque de comparabilité. Là aussi, l'usage de dérogations

peut considérablement retarder la communication d'importants indicateurs. En l'absence d'autres informations, les données recueillies par la Commission européenne au cours des enquêtes mensuelles auprès des consommateurs et des entreprises, ainsi que les enquêtes des directeurs des achats, procurent des renseignements particulièrement utiles sur l'évolution récente. Ces données sont très actuelles et semblent suivre de près l'évolution effective des principaux secteurs.

14. **À l'échelle de la zone, la situation relative aux données concernant l'évolution du marché du travail est encore loin d'être satisfaisante.** Les données sur l'emploi en particulier ne sont disponibles que pour le secteur industriel, et ce avec un retard considérable. Aucun indicateur trimestriel à l'échelle de la zone n'est publié pour l'emploi global (la BCE utilise donc les données nationales disponibles). Pour certains indicateurs, tels que les vacances d'emploi, il n'existe aucune information à l'échelle de la zone. Les États membres devraient accélérer la mise en œuvre d'une enquête continue sur la population active qui fournirait des informations trimestrielles sur l'emploi et le chômage. Une disponibilité seulement partielle des données trimestrielles rend difficile l'évaluation de la situation de l'emploi et de l'évolution de la productivité de la main-d'œuvre.

15. **Les statistiques concernant les finances publiques sont particulièrement importantes pour la BCE. Les situations budgétaires doivent être contrôlées étroitement dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance.** Les données relatives aux dépenses et aux recettes publiques peuvent fournir des informations aussi bien sur la politique budgétaire que sur la situation conjoncturelle de l'économie. **Alors que les données annuelles relatives aux dépenses et aux recettes publiques devraient en principe s'améliorer suite à l'accord récent qui a été conclu au sujet de leur définition, il y a des progrès à faire sur le plan des données trimestrielles.** Cette amélioration devrait intervenir dans le cadre du récent Règlement de la Commission - grâce aux efforts d'Eurostat. Les progrès sont toutefois insuffisants en ce qui concerne les comptes financiers publics expliquant l'ajustement déficit-dette, à savoir le lien entre le déficit public et la variation de la dette publique. Conjointement avec les banques centrales nationales, la BCE vise à améliorer la disponibilité de ces données financières annuelles et trimestrielles.

16. **À l'heure actuelle, il n'existe pas de comptes financiers couvrant la zone euro.** On dispose d'informations partielles provenant des données des institutions financières monétaires en rapport avec la balance des paiements, les questions relatives aux valeurs mobilières et les comptes financiers des administrations publiques. La BCE élabore des comptes financiers trimestriels abrégés pour la zone euro en utilisant ces sources et les comptes financiers nationaux dès qu'ils sont disponibles. Dans le SEC de 1995, seuls des comptes financiers annuels sont exigés, même si à plus long terme on devra certainement disposer de données trimestrielles.

17. **Enfin, la BCE calcule, suivant la méthode qui a également été adoptée par Eurostat, des agrégats de la balance des paiements pour la zone euro. La qualité de ces données est encore insuffisante.** Le manque de cohérence entre les statistiques de la balance des paiements nationales et à l'échelle de la zone euro d'une part et entre les statistiques de la balance des paiements et les comptes nationaux d'autre part constitue un sérieux obstacle à l'utilisation des données, obstacle qui devrait être levé dans de brefs délais. Cette constatation s'applique non

seulement aux agrégats, mais aussi aux données plus détaillées. Les retards dans la publication des statistiques concernant le commerce extérieur et intérieur sont importants. L'actualité des indices de la valeur unitaire pose également des problèmes, et on devrait disposer d'indices des prix à l'exportation et à l'importation plutôt que des valeurs unitaires qui, en un certain sens, sont une moyenne.

18. J'ai déjà mentionné l'absence de données concernant certains indicateurs utiles à court terme. Il y a toutefois un certain nombre de secteurs pour lesquels des données, si elles étaient disponibles, intéresseraient beaucoup la BCE; malheureusement celles-ci n'existent pas encore à l'échelle de la zone. Parmi les données manquant de manière générale, il faut mentionner celles qui concernent l'évolution du *secteur des services* qui prend de plus en plus d'importance. En outre, il n'existe actuellement pas de données comparables à l'échelle internationale concernant les *prix de l'immobilier* (qui sont importantes dans le cadre de l'évaluation des fluctuations des prix des actifs et de l'effet de patrimoine). Les données disponibles sont non seulement très hétérogènes quant à leur définition, mais aussi très différentes du point de vue de leur actualité et de leur fréquence.

IV. Évaluation de l'actualité, de la fiabilité et de la comparabilité

19. Comme je l'ai déjà mentionné, la BCE a besoin de données pour la zone euro satisfaisant à un certain nombre de critères; elles doivent être actuelles, fiables et comparables. On doit bien sûr admettre que lorsque les ressources sont limitées, il est inévitable de trouver un compromis entre ces caractéristiques clefs et d'effectuer des choix difficiles entre elles, mais il est clair qu'à l'heure actuelle de sérieuses améliorations s'imposent au niveau de la zone euro, en ce qui concerne aussi bien l'actualité que la fiabilité des données.

20. S'il faut prendre des précautions considérables pour comparer les statistiques des différents pays entre elles, il est néanmoins intéressant de procéder à une comparaison, en termes d'actualité des données pour les pays de l'UE, pour ceux de la zone euro et pour les États-Unis. Des diagrammes en "toile d'araignée" sont utilisés pour illustrer l'actualité des données concernant huit séries économiques clefs, à savoir le PIB réel, la production industrielle, les ventes au détail, l'emploi, le chômage, les prix à la consommation, les prix à la production dans l'industrie et les salaires/rémunérations. La comparaison est faite à partir d'observations récentes concernant chaque série (avec, dans certains cas, mention des dates de publication prévues). Comme on peut le voir, les données concernant l'agrégat pour la zone euro – qui dépendent du calendrier des publications de chaque pays – sont en général bien moins actuelles que les données correspondantes des États-Unis. Les principales exceptions concernent les prix à la consommation et, depuis peu, le chômage, pour lesquels aussi bien les données américaines que les chiffres pour la zone euro sont disponibles dans un délai relativement court après la période de référence. Pour d'autres séries, notamment les comptes nationaux, l'emploi ou le commerce de détail, les données pour la zone euro sont publiées plus d'un mois après celles des États-Unis. Par exemple, la première estimation des données se rapportant aux comptes nationaux pour le quatrième trimestre de l'année 1999 a été publiée aux États-Unis 20 jours exactement après la fin de ce trimestre, tandis que la publication de la première estimation pour la zone euro qui est fondée sur les données de cinq pays, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la France, (l'Italie) et les Pays-Bas, était prévue 70 jours environ après la fin du trimestre. Dans plusieurs pays, les données trimestrielles ne sont pas disponibles. Cela démontre qu'au moment

où les agrégats pour la zone euro sont publiés, des données manquent généralement pour plusieurs pays qui en font partie. Les estimations qui portent sur toute la zone reposent donc sur une part plus ou moins importante de projections pour les pays restants. Les délais qui sont autorisés par le Règlement du Conseil sont généralement assez longs, et sont malheureusement souvent dépassés dans la pratique par certains pays.

21. **Il est évidemment important de souligner que ces diagrammes ne peuvent fournir qu'une évaluation partielle de la situation en ce qui concerne les données.** Ils n'abordent pas, par exemple, la question de la fiabilité. Une indication de la fiabilité est l'étendue et l'importance des révisions. À l'heure actuelle, les révisions pour la zone euro de certaines données, telles que celles qui portent sur la production industrielle et le commerce de détail, sont souvent importantes. On peut en conclure qu'il y a lieu d'améliorer aussi bien l'actualité que la fiabilité des données.

22. **Il est important que les améliorations concernant l'actualité ne se fassent pas aux dépens de la fiabilité.** Une plus grande actualité exige que les pays – en particulier ceux dont le poids est plus grand dans l'agrégat pour la zone euro – publient leurs données plus tôt. Cela permettrait de procéder plus rapidement à une estimation pour la zone euro. Tandis qu'une estimation provisoire fondée sur les données d'une partie de la zone euro peut être utile, elle ne devrait pas être faite au prix de révisions plus importantes à une date ultérieure. Je suis conscient des compromis qui sont faits actuellement entre la fiabilité et l'actualité, et des problèmes que pose l'amélioration de l'actualité. L'objectif concernant les données relatives à la zone euro devrait toutefois consister à appliquer les "bonnes pratiques" des pays qui publient déjà aujourd'hui leurs statistiques de manière ponctuelle. Les délais maximums de transmission et de publication de données utilisés comme référence dans plusieurs règlements, comme par exemple le délai de quatre mois pour les comptes nationaux trimestriels, ne sont toutefois pas appropriés aux fins de la politique monétaire.

23. **Les problèmes qui ont été recensés proviennent en partie de ce que les statistiques nationales n'ont pas été conçues initialement dans le but d'être employées pour l'établissement des statistiques à l'échelle de la zone. Les données à l'échelle de la zone sont toutefois obtenues dans la plupart des cas par l'agrégation des données nationales.** Pour résoudre partiellement ces problèmes, on a proposé de créer un organisme central de statistique qui recueillerait les statistiques directement. Il y a lieu de penser qu'un tel organisme permettrait d'éliminer les problèmes d'harmonisation et d'améliorer l'actualité. À ce sujet, on pourrait faire des comparaisons avec les systèmes de collecte de statistiques aux États-Unis. Je ne suis pas certain que cette proposition résolve tous les problèmes. D'abord, elle fait abstraction de l'expérience considérable qui a été acquise par les instituts nationaux de statistique. Ensuite, elle ne tient pas compte du fait que les restrictions actuelles concernant les ressources au niveau national ne peuvent pas facilement être surmontées au niveau européen. Néanmoins, dans certaines circonstances, on pourrait envisager de recueillir directement des statistiques pour la zone euro. Dans la mesure où le manque de ressources empêche d'obtenir des données à l'échelle de la zone euro, il faut rappeler que, comme l'indiquait Alan Greenspan, Président de la Réserve

fédérale des États-Unis, lors d'une déclaration récente devant la Commission bancaire² du Sénat, si les banques se montrent généralement réservées quant aux avantages d'une augmentation des dépenses publiques, ces dépenses pourraient néanmoins se justifier à deux conditions : d'une part que les montants concernés soient très faibles et, d'autre part, que les motifs soient très solides. Je suis convaincu qu'une augmentation des dépenses pour les statistiques à l'échelle de la zone euro remplit certainement ces deux conditions.

V. Conclusion

24. En résumé, la BCE a besoin d'une large gamme de données pour la zone euro. Certaines de ces données existent déjà et satisfont aux critères concernant leur emploi aux fins de l'élaboration de politiques. En effet, au cours des dernières années, il y a eu globalement des améliorations importantes dans le cadre de la statistique. Toutefois, la situation est mitigée. Tandis que la qualité est déjà bonne dans certains secteurs (par exemple, les données monétaires et financières et les prix à la consommation), dans d'autres secteurs la qualité des données doit encore être améliorée. Cela est vrai en particulier en ce qui concerne les statistiques économiques générales, où de graves lacunes subsistent dans certains secteurs. Comme l'ont souligné certains intervenants sur le marché, l'actualité des données pour la zone euro est encore dans bien des cas insuffisante par rapport à celle des États-Unis, par exemple. La disponibilité des données, en particulier à un niveau plus détaillé, est également plus restreinte. L'actualité peut sans aucun doute être améliorée dans de nombreux cas, et certains problèmes concernant la qualité des données conduisent à des révisions fréquentes et parfois importantes, au niveau de la zone euro. Dans ce contexte, les retards dans l'application des textes législatifs existants en matière de statistique à l'échelle européenne, et l'usage de dérogations, ont ralenti le rythme de la progression vers une amélioration de la qualité des statistiques.

² Phase consacrée aux questions-réponses de la déclaration d'Alan Greenspan, Président de la Réserve fédérale, devant la Commission bancaire du Sénat au cours de la deuxième partie de son rapport économique semestriel Humphrey-Hawkins au Congrès.